



*Ville de Pontivy*

## **Commission action sociale et solidarité**

### **Compte-rendu de la réunion du 12 avril 2012**

C3-2012-001

#### **Etaient présentes :**

1. Madame GOUTTEQUILLET, Adjointe à l'Action Sociale
2. Madame PEDRONO, Conseillère municipale
3. Madame PIERRE, Conseillère municipale
4. Madame OLIVIERO, Conseillère municipale

#### **Excusée :**

Madame ROUILLARD, Conseillère municipale

#### **Absente:**

5. Madame DONATO-LEHUEDE, Conseillère municipale

#### **Assistait également :**

Madame LETHIEC, Directrice du CCAS.

1. Attribution de subventions 2012

Après avoir étudié l'ensemble des dossiers de demande de subventions (40), la Commission action sociale a retenu et proposé les subventions suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	Subventions 2011	Subventions 2012
Secours Catholique	850€	900€
Les Restaurants du Cœur	900€	950€
DIAB'LOR	50€	50€
Banque Alimentaire du Morbihan	2 000€	3 100€
Secours Populaire Français	250€	250€
Accueil et partage	2 000€	1 200€
Rêve de clown	-	250€
AMISEP	10 500€	3 500€
Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles	175€	175€
Alcool Assistance - La Croix d'Or	360€	400€
ATES	2 770€	2 800€
La Santé de la Famille	270€	280€
Les blouses Roses	200€	250€
Mouvement du Nid	150€	300€
EFAIT	50€	100€
Les amis du gros chêne	3 950€	3 950€
ADAVI 56	200€	200€
JALMAV	100€	100€
Vacances et Famille	100€	320.50€
<b>TOTAL :</b>		<b>19 075.50 €</b>

## 2. Présentation du projet de l'épicerie solidaire

Après concertation avec l'association Accueil et partage qui assure la distribution alimentaire gratuite durant les mois de mars à fin novembre, les principes suivants ont été retenus :

- L'accès à l'épicerie solidaire est ouvert pour les familles dont le reste à vivre est inférieur ou égal à 9€ par jour et par unité de consommation. Le reste à vivre est constitué par la différence entre l'ensemble des ressources de la famille et l'ensemble des dépenses honorées au cours d'une période considérée. L'ouverture des droits est calculée au Centre Communal d'Action Sociale.
- Les bénéficiaires de l'aide alimentaire deviennent adhérents à l'épicerie. Le prix de l'adhésion annuelle est fixé à 0.50€ par famille.
- Les crédits d'achat au sein de l'épicerie sont calculés en fonction du reste à vivre. Plus le reste à vivre est faible, plus les crédits d'achat ouverts sont importants. Il varie de 4€ à 10€ par mois et par unité de consommation.
- Seuls les produits secs feront l'objet d'une participation financière des adhérents. Les produits frais seront quant à eux distribués gratuitement.
- La participation des adhérents sera de 10% de la valeur réelle des produits. Cette participation fixée à 20% pour les produits d'hygiène.
- Les adhérents sont accompagnés par des bénévoles lors de leurs courses.
- L'animatrice de l'épicerie, agent du CCAS, organise avec les adhérents et les bénévoles des ateliers qui prennent en compte les compétences et les vœux des adhérents.
- L'épicerie sera ouverte toute l'année.
- D'avril à novembre, elle sera ouverte deux demi-journées par semaine (le mardi après midi et le jeudi matin).
- Durant la saison des restos du cœur (de décembre à fin mars), seuls les produits secs seront proposés dans le cadre de l'épicerie. L'association accueil et partage souhaitant conserver la pause hivernale, des bénévoles rattachés au CCAS seront recherchés pour assurer le fonctionnement de l'épicerie sur cette période.
- Afin de ne pas gêner le fonctionnement de la distribution assurée par les restos du cœur, l'épicerie est ouverte une seule journée (le mardi) en période hivernale.

3. Présentation du rapport d'activité de l'EHPAD 2011

<b>ACTIVITE</b>
-----------------

L'EHPAD a une capacité d'accueil de 121 résidents, 82 sur la résidence Liot et 39 sur la résidence Pascot.

En 2011, le budget prévisionnel a été arrêté sur la base d'un GIR Moyen Pondéré (niveau de dépendance) de 707 et d'un Pathos Moyen Pondéré (besoins en soins) de 185.

L'activité 2011 s'est déclinée de la manière suivante :

Nombre d'entrée : 40

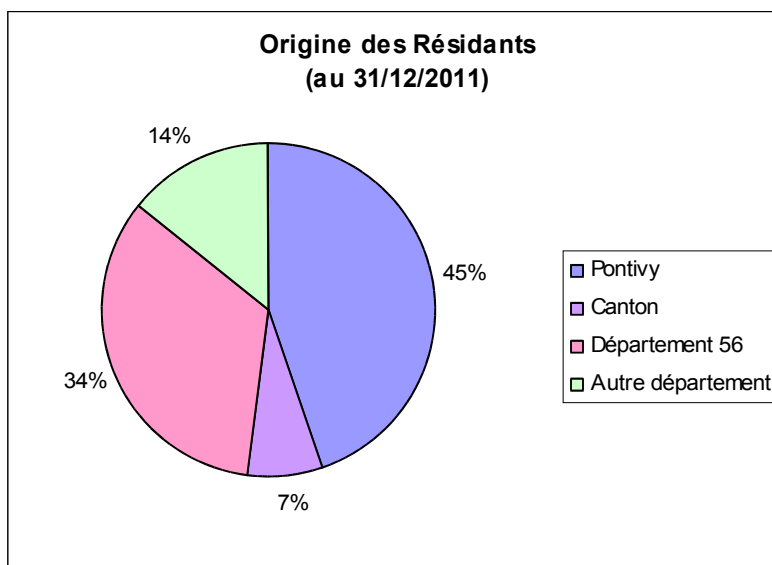
Nombre de décès : 38

Autres sorties : 5

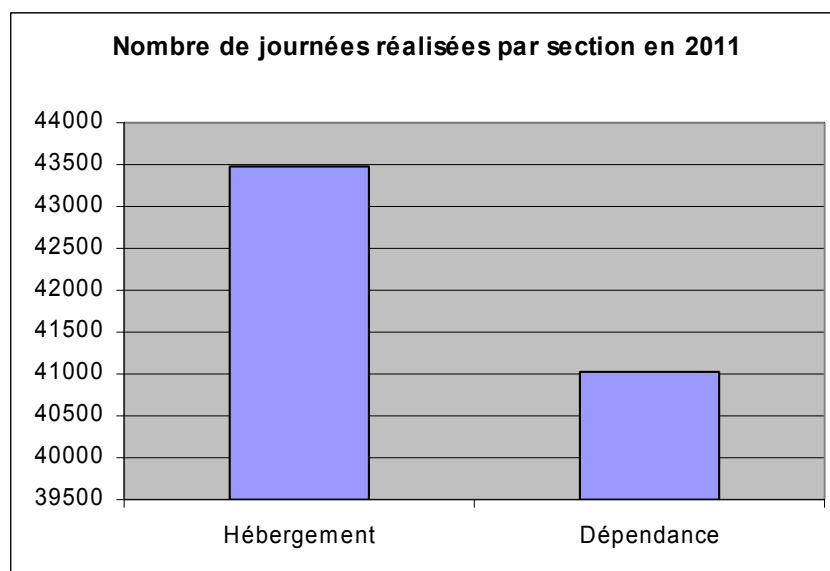
Sur le nombre de résidents accueillis,

- 32 ont bénéficié de l'aide sociale à l'hébergement, dont 31 pour le département du Morbihan,
- 35 bénéficiaient d'une mesure de protection (tutelle, curatelle)

Au 31 décembre 2011, la moyenne d'âge était, pour les deux sites confondus, de 85 ans et la durée moyenne de séjour de 3 ans et 1 mois.



Il est précisé que l'origine des résidants est basée sur leur dernier domicile. Cela ne reflète pas les liens familiaux pontivyens qui auraient pu expliquer leur entrée à l'EHPAD.



### **Activité hébergement :**

L'activité hébergement est celle supportée par le résident, à l'exception des résidents bénéficiant de l'aide sociale à l'hébergement.

Nombre de journées théoriques : 44 165 journées

Nombre de journées prévisionnelles (BP 2011) : 43 834 journées soit 99.25%

Nombre de journées réalisées : 42 497 journées soit 96,22%

La diminution importante de l'activité par rapport aux exercices précédents (en moyenne 99.5%) est liée aux difficultés que l'établissement a rencontrées dans le recrutement de ses infirmiers. Afin d'éviter une discontinuité des soins générée par une charge de travail importante au regard du nombre d'infirmiers présents, certains logements ont été maintenus vacants pendant plusieurs mois.

Au cours de leur séjour, les résidents peuvent être absents (vacances, hospitalisation). Dans ce cas, la règle appliquée est la suivante :

- Les trois premiers jours d'absence ne font l'objet d'aucune réduction sur leur facture hébergement.
- Au delà, le prix de journée est minoré du forfait hospitalier, en cas d'hospitalisation, ou d'un forfait de 15.75€ par jour pour les autres absences, dans la limite de 30 jours d'absence (35 pour les bénéficiaires de l'aide sociale).

Nombre total d'absence : 1 517 jours.

- Hospitalisation : 1 298 jours dont 735 jours déduits de la facturation.
- ✓ Hospitalisation générale : 986 jours
- ✓ Psychiatrie : 312 jours
  
- Autres absences : 219 jours dont 46 jours déduits de la facturation.

### **Activité dépendance**

Nombre de journées théoriques : 44 165 jours

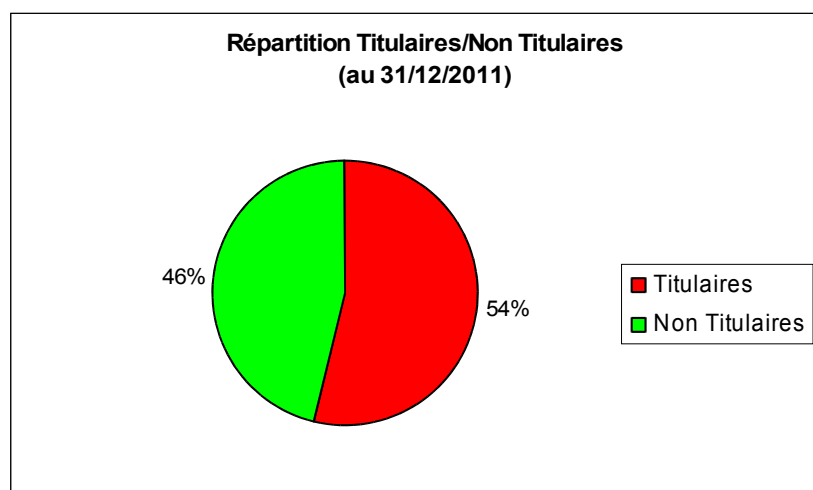
Nombre de journées prévisionnelles : 41 000 jours soit 92.83%

Nombre de journées réalisées : 41 028 jours soit 92.90%

Dans le cadre de l'activité dépendance, les absences font l'objet d'une réduction de facturation dès le premier jour d'absence, dans les mêmes limites que l'hébergement.

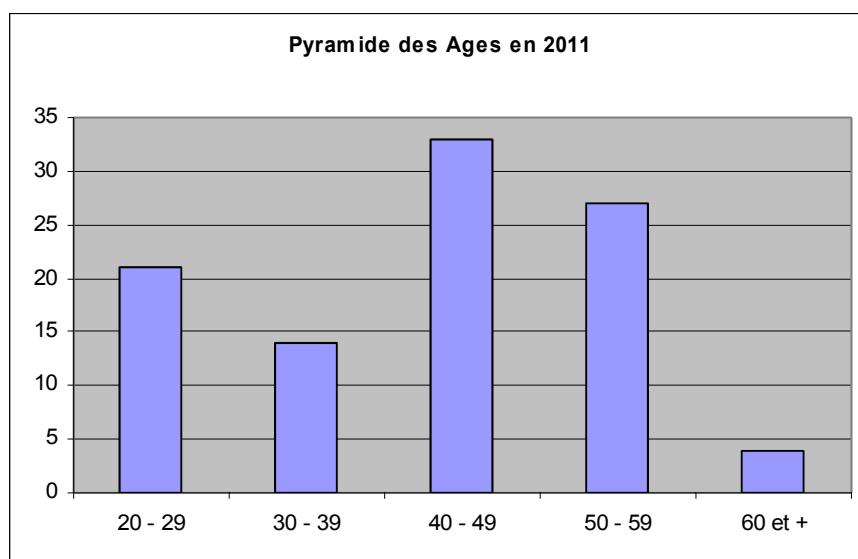
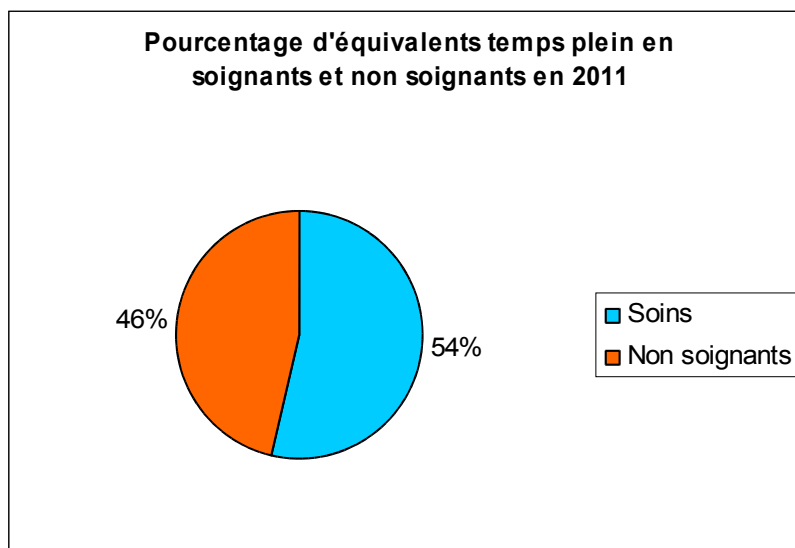
## BILAN SOCIAL

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, le tableau des emplois de l'EHPAD était arrêté à 84.90 ETP, toutes filières confondues.



La proportion importante de non titulaires est à mettre en relation avec trois facteurs :

- Un absentéisme important,
- De nombreux départs en retraite en 2011
- Un projet de reconstruction en cours. Une construction sur un site unique aurait des incidences non négligeables sur les effectifs. Dans l'attente d'une position officielle du Conseil général quant au devenir de l'établissement, la confirmation du nombre d'ETP et de leur profil est impossible.



La pyramide des âges n'a pas été faite par catégorie socio-professionnelle. Il est à noter que le personnel soignant est plutôt dans la tranche basse avec une moyenne d'âge assez jeune des aides-soignants. Le personnel non soignant se situe quant à lui dans la tranche haute.



### **La formation**

Nombre de stagiaires accueillis : 49 dont 25 en soins

Nombre de formations réalisées : 11

Nombre d'agents ayant bénéficiés d'une formation : 38, 84% pour la filière soignante.

Le plan de formation 2011 s'appuyait surtout sur les formations proposées dans le cadre du Plan des communes de plus de 10 000 habitants. Malheureusement peu d'entre elles ont eu lieu.

### **La maladie**

En 2011, l'absentéisme pour maladie s'est décomposé de la manière suivante :

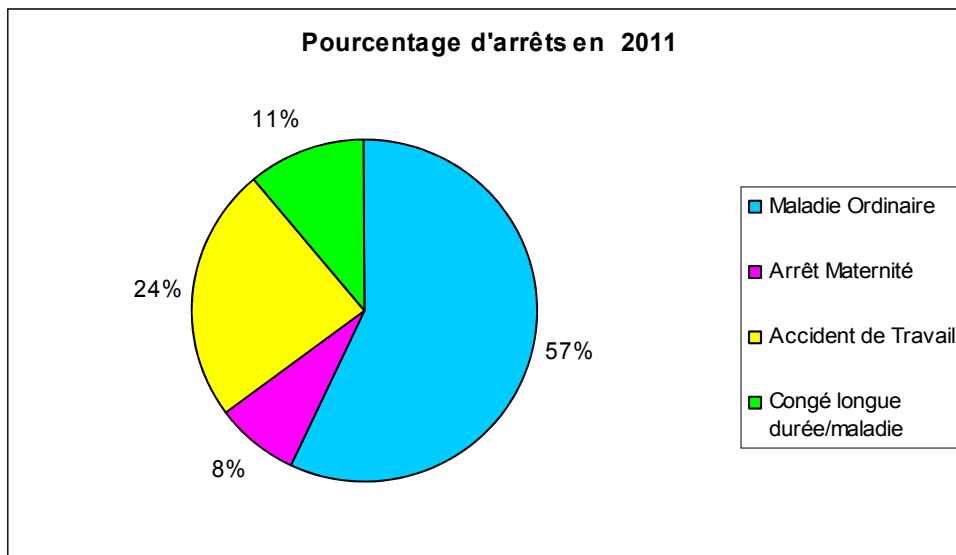
Nombre de jours d'arrêts : 2 374 jours soit 11.35 ETP (sur la base de temps de travail effectif appliqué à l'EHPAD soit 1 547 heures)

Nombre d'arrêts : 95

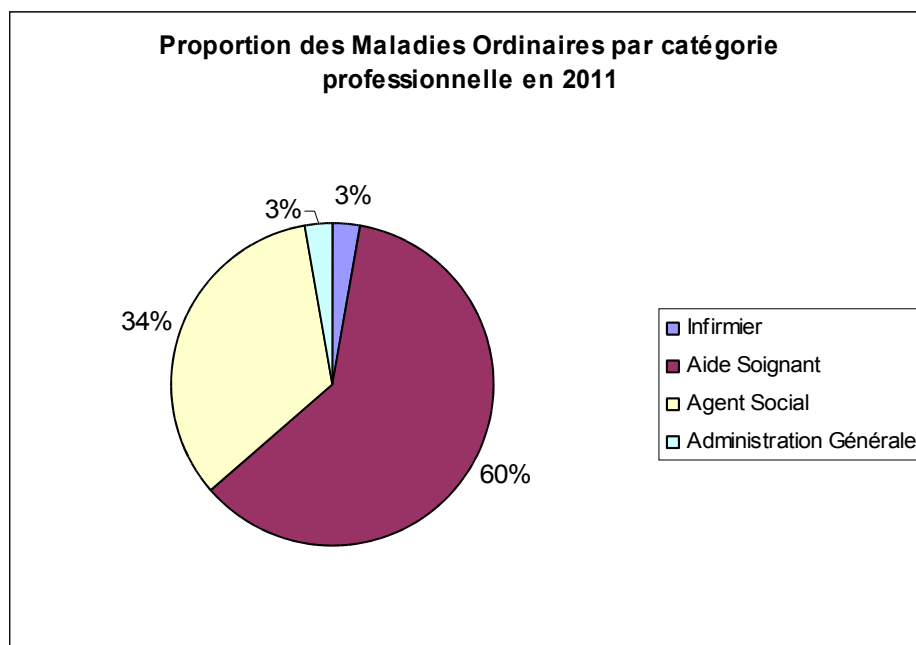
Nombre d'agents : 59

En 2011, l'EHPAD bénéficiait d'une participation de son assurance du personnel pour les agents titulaires au-delà de 10 jours d'absence et de la CPAM pour les agents non titulaires au-delà de 3 jours d'absence.

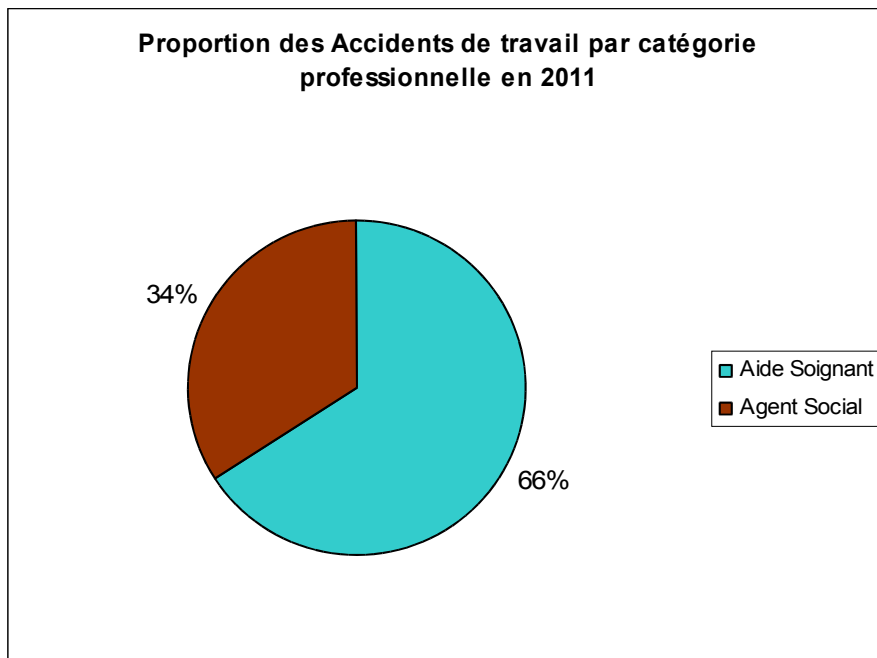
Malgré ces dispositifs, le nombre de jours de carence supporté par l'EHPAD s'est élevé à 446 jours soit 18.79% de l'absentéisme total.



Au cours de l'année 2011, 3 agents ont bénéficié d'un congé maternité avec une interruption de travail, tôt dans la grossesse. Ces jours d'absence qui sont assimilés à de la maladie ordinaire représentent 411 jours dans l'année. Si on les déduit de la maladie ordinaire, l'absentéisme « maladie ordinaire » est de 39.7% de l'absentéisme total.



La maladie ordinaire a été en 2011 la cause d'absence la plus importante. L'absentéisme de la filière soignante est dominant. Il reflète une situation assez générale dans ce type de structure.



L'absentéisme résultant d'accident du travail est élevé. Il est fortement impacté par l'absence d'un agent sur l'année à la suite d'un accident du travail en 2010. Cette situation a abouti à un reclassement de la personne qui n'est plus en mesure d'assurer des fonctions d'auxiliaire de soins.

L'absentéisme annuel lié à un accident du travail s'élève quant à lui à 8.5%.

